

UE, des aides pour la pêche "durable et compétitive"

Dernier volet législatif pour réformer la politique commune de la pêche, le Parlement européen a adopté en plénière, le mercredi 16 avril, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), à 473 voix pour, 52 contre et 40 abstentions.

Ce fonds d'un montant de **6,5 milliards d'euros** pour la période **2014-2020**, aurait dû être mis en œuvre en janvier 2014, en même temps que la politique commune de la pêche (PCP) qu'il doit financer.

Or l'accord politique sur le Feamp n'a été trouvé que le 28 janvier entre le Parlement, le Conseil et la Commission. La Commission européenne annonce son **entrée en vigueur en juin**, après adoption par le conseil des ministres de la pêche et publication au Journal officiel.

Mais le temps que le programme opérationnel pour la France soit rédigé, validé, puis mis en œuvre par l'État et les régions (qui y prendront une grande part), il ne faut pas s'attendre à toucher des financements avant l'automne.

Le député Alain Cadec, rapporteur sur ce texte, souligne les apports du Parlement à ce texte : « L'augmentation du budget alloué au contrôle et à la collecte des données, le maintien de l'aide à l'installation des jeunes et l'accompagnement du remplacement des moteurs sont des victoires importantes pour l'avenir de notre modèle de pêche. » La commissaire Maria Damanaki comme des ONG environnementales se félicitent de l'adoption de ce texte visant à mettre en oeuvre une politique de la pêche exigeante en termes de durabilité.

Source : <http://aquaculture-aquablog.blogspot.com> (18/04/2014)